## Recommandations Comité consultatif sur l'accessibilité

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une subvention de partenariat financée par le CRSH et intitulée Vers des communautés sans obstacles : un partenariat pour améliorer la mobilité, l'accès et la participation (MAP) des personnes ayant des incapacités. L'étude est basée sur des entretiens avec 33 individus (26 membres de comités et 6 employés municipaux) de 14 municipalités de Colombie-Britannique. Certains comités consultatifs sur l'accessibilité sont composés d'un groupe de municipalités voisines.

Cette liste de recommandations est basée sur les témoignages partagés par les personnes qui font ou qui ont fait partie des comités consultatifs sur l'accessibilité.

**Recrutement.** L'une des manières d'améliorer la diversité des comités est de repenser les stratégies de recrutement et d'inclure la sensibilisation de communautés qui tendent à être sous-représentées dans ces comités consultatifs.

Relations avec d'autres comités à travers la province. La plupart des comités consultatifs sur l'accessibilité ont des objectifs de travail et des mandats similaires. La création d'un groupe de travail ou d'un comité de comités réunissant des représentants des comités peut devenir une communauté de pratique utilisée comme un espace pour apprendre les uns des autres et tirer profit des expériences respectives de chacun. Une telle communauté de pratique peut être bénéfique pour les nouveaux membres des comités qui ont reçu une orientation formelle mais qui souhaiteraient en savoir plus sur les aspects pratiques de leur participation.

**Mémoire institutionnelle.** La rotation du personnel qui travaille avec les comités entraîne souvent la nécessité de rétablir les relations entre le personnel et les comités et de combler les lacunes potentielles en matière de connaissances sur les questions d'accessibilité. Il est recommandé de mettre en place un meilleur système de consignation et de transmission de l'information afin d'améliorer le flux de travail sur des questions spécifiques ainsi que de démontrer l'engagement de la ville en faveur de l'accessibilité.

**Communications**. L'une des fonctions principales des comités est de fournir une rétroaction. Cependant, il n'est pas évident de savoir comment et si cette rétroaction est réellement utilisée. Une optimisation des méthodes de communication permettrait d'informer les membres du comité de l'utilisation de leur rétroaction. Ce mécanisme de compte-rendu peut être intégré dans le flux de gestion du projet. Il convient de discuter avec chaque comité de la manière dont il souhaite recevoir ce rapport. Certains préféreront un rapport formel, alors que d'autres se contenteront d'un courrier électronique.

**Structure des comités.** Indépendamment de l'engagement des villes en faveur de l'accessibilité, le déroulement des réunions reflète les différences de pouvoir entre le personnel de la ville et les membres du comité.

Les comités présidés par des personnes handicapées avaient davantage de contrôle sur l'ordre du jour et l'environnement général de la réunion. Ils ont également obtenu plus de succès que les comités présidés par le personnel de la ville.

**Honoraires.** La fréquence des réunions varie d'un comité à l'autre. Les comités qui se réunissent une fois par mois, voire plus selon le calendrier des réunions des sous-comités, consacrent un nombre significatif d'heures à leur travail. Il peut s'agir de communiquer avec le personnel de la ville, d'effectuer des recherches, de participer à des événements d'engagement communautaire, d'assister à des réunions du conseil municipal et d'effectuer d'autres activités liées au comité, ce qui représente de nombreuses heures par mois. L'introduction d'honoraires pour les membres des comités doit faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Pour plus d'informations sur l'étude, veuillez contacter Alfiya Battalova, professeure adjointe à l'École d'études humanitaires de l'Université Royal Roads à <u>alfi</u>ya.battalova@royalro<u>ads.ca</u>